

5.11 Établissement d'un bureau de représentation

a) Renseignements généraux

La Vietcochamber et certaines sociétés conseils pourront aider les investisseurs étrangers qui souhaitent établir un bureau de représentation.

On peut obtenir les formules de demande auprès du ministère du Commerce et du Tourisme, qui délivre les permis requis. Les demandeurs doivent déclarer le nom et l'adresse du requérant, les principales activités de l'entreprise, son capital souscrit, l'objet de la demande, l'adresse prévue du bureau de représentation au Viet Nam, le nom du représentant qui dirigera le bureau, les noms des employés vietnamiens ou étrangers ainsi que les principaux éléments d'actif tels le matériel de bureau ou les ordinateurs.

b) Document exigés

Le requérant doit produire une lettre d'introduction de la Vietcochamber, des documents attestant l'existence juridique du requérant, le curriculum vitae de chaque employé, une attestation bancaire confirmant le capital souscrit et les autres pièces exigées par le ministère du Commerce et du Tourisme.

c) Enregistrement et délivrance du permis

Le ministère du Commerce et du Tourisme disposera de la demande dans un délai de 60 jours. Une fois la demande acceptée, le Ministère délivre un permis précisant les principales activités du bureau. Le bureau doit s'enregistrer auprès du Ministère dans les 30 jours suivant la délivrance du permis et acquitter les frais afférents.

5.12 La recherche d'un partenaire vietnamien

Les entreprises étrangères sont autorisées à s'associer aussi bien aux sociétés publiques qu'aux entreprises du secteur privé. Un investisseur peut trouver un partenaire vietnamien soit par les soins du CECI ou de la Vietcochamber, soit par ses propres moyens en utilisant des contacts sur place ou en suivant des recommandations, ou encore avec l'aide d'une société de services aux investisseurs.

Le CECI a délivré des permis officiels d'exercice à six sociétés conseils en la matière, sans oublier son propre Centre de services aux investisseurs (voir annexe B). Beaucoup d'entreprises non officielles affirmeront pouvoir vous être utiles. Il n'existe pas de barème des honoraires exigibles pour ce genre de service, et ces honoraires sont donc fixés par chaque entreprise.